

La mort du jeune Mathis, 19 ans, à Lille le samedi 1^{er} novembre a créé une onde de choc dans tout le pays. Nous avons une pensée émue encore ce soir pour lui et ses proches. Une onde de choc sur un fléau rampant ces dernières années :

la consommation de protoxyde d'azote, particulièrement chez les jeunes.

Les risques immédiats sont nombreux : asphyxie, perte de connaissance, vertiges, et accidents en cas de conduite. La consommation répétée peut laisser des séquelles extrêmement graves, parfois irréversibles : atteintes neurologiques et neuromusculaires, des pertes de sensibilité, de force au niveau des membres, des troubles de la marche, une incontinence. Des jeunes qui se retrouvent, à tout juste 20 ans, alitée. Oui le protoxyde d'azote détruit des vies.

Alors oui nous voterons cette motion sur le protoxyde d'azote, car chacun mesure aujourd'hui les conséquences sanitaires graves, parfois dramatiques, liées à son usage détourné.

Les témoignages des professionnels de santé, des familles et des associations nous rappellent l'urgence d'agir.

Comme pour toutes les politiques publiques touchant aux consommations de substances psychoactives, parce qu'indispensable, nous avons proposer de compléter cette motion en soulignant un point majeur : le besoin de développer de véritables politiques de réduction des risques et de renforcer l'accès aux soins en addictologie.

La prévention, l'accompagnement et le soin doivent rester au cœur de notre réponse publique en la matière

Il est tout aussi essentiel de remettre des moyens significatifs sur la santé mentale, particulièrement en pédopsychiatrie, où les équipes sont en grande difficulté alors même que les besoins explosent.

La santé mentale : encore une grande cause nationale qui ne l'est en fait pas vraiment. 55 % des jeunes de 18 à 24 ans ont déjà été affectés par un problème de santé mentale. C'est plus d'un jeune sur deux.

En 2022, 35% des 18-24 ans avaient l'impression de ne pas prendre soin de leur santé mentale. Parmi ces jeunes,

32% déclaraient ne pas savoir comment faire,

29% indiquaient ne pas avoir le temps

25% ne s'en sentaient pas capable.

Sans ce renforcement, nous laisserions de côté une partie des jeunes les plus vulnérables aux usages détournés de substances comme le protoxyde d'azote.

Nous voterons donc ce vœu amendé mais sans partager la demande de classement du protoxyde d'azote comme produit stupéfiant.

Si nous partageons la demande d'une évolution du cadre juridique de la vente de protoxyde, afin de décourager son usage récréatif et de sanctionner la conduite sous emprise, le classement en stupéfiant ne résoudrait rien à lui seul.

En matière de drogues, la France possède à la fois une des politiques les plus répressives d'Europe et les chiffres de consommation parmi les plus élevés.

Comme à chaque problème concernant les drogues, vous proposez un nouveau tour de vis à la loi de 1970 : un énième durcissement, sans preuve d'efficacité, et qui risque surtout d'aggraver les difficultés des publics concernés, sans réduire l'usage.

Néanmoins notre responsabilité est d'adopter des mesures réellement utiles, équilibrées et protectrices.

C'est dans cet esprit que nous voterons ce vœu, enrichi de nos propositions.